

DGS/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

PROCES-VERBAL PROVISOIRE

36E SEANCE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2017 A 19 H

SALLE DE CONFERENCES SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Geneviève MULLER-STEIN, Guy RITTER, Anne DESCHAMPS, Jean-Pierre HAAS, Anne LEBURGUE, Robert ENGEL, Sylvie BERINGER-KUNTZ,

Les Conseillers municipaux délégués :

Mme et M. Cathy OBERLIN-KUGLER, Denis DIGEL

Les Conseillers municipaux :

Mmes et MM. Stéphanie MUGLER, Caroline SCHUH, Stéphane ROMY, Édith HAAS, Francis FRANCK, Tania SCHEUER, Marion SENGLER, Pascale GONZALEZ, Serge DA MOTA, Fanny VON DER HEYDEN, Jean-Michel PETER, Stéphane KLEIN, Fabienne FOLTZ-BARTH, André KLETHI, Évelyne TURCK-METZGER, Caroline REYS, Bertrand GAUDIN, Bénédicte VOGEL

Absents excusés :

Éric CONRAD retard en attendant donne procuration à Guy RITTER
Didier REBISCHUNG
Charles SITZENSTUHL donne procuration à Robert ENGEL
Nadège HORNBECK donne procuration à Anne DESCHAMPS

Assistent à la séance :

M. Philippe STEEGER, directeur Général des Services
M. Stéphane MACHI, directeur de Cabinet
Mme Sylvie BLUNTZER, directrice des Affaires Générales et Juridiques
M. Grégory FRANTZ, chargé de Communication

Sélestat, le 20 avril 2017

DGS/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

36e SEANCE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2017 A 19H

SALLE DE CONFERENCES SAINTE BARBE

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2017
- C. Décisions du Maire n° 14 à 18, 20 et 21/2017

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. *DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE*

- 1. Convention de vente de billetterie emportant mandat entre la Ville de Sélestat et l'Office de tourisme intercommunal Sélestat Haut-Koenigsbourg Tourisme pour le Corso Fleuri 2017
- 2. Classement de la ville de Sélestat en « station de tourisme »

B. *DEVELOPPEMENT SPORTIF*

- 3. Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Sélestat et le CAKCIS
- 4. Subventions de fonctionnement destinées aux associations sportives et à l'Office Municipal des Sports au titre de l'année 2017 (proposition de répartition)

C. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

5. Cession d'un terrain route de Muttersholtz
6. Cession d'un terrain chemin du Strohsackweg
7. Cession d'un terrain rue de l'Ungersberg
8. Adhésion et transfert complet de la compétence eau potable au Syndicat Mixte / Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) au 01/01/2018
9. Convention de coopération entre la Ville de Sélestat et le Syndicat des Eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle (SDEA) – Service Public de l'Eau
10. Protection de Sélestat contre les crues du Giessen – Adaptation du réseau d'eau potable

D. FINANCES DE LA COMMUNE

11. Fixation des prix relatifs au service public de l'Eau
12. Conventions relatives à la fourniture d'eau potable par la Ville de Sélestat au Syndicat des Eaux et de l'assainissement (SDEA) Alsace-Moselle
13. Décision modificative n°1 du budget annexe de l'eau 2017
14. Modification des droits de place – braderie 2017

E. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

15. Renouvellement de la convention entre la Ville de SELESTAT et l'association des Œuvres Sociales du Personnel Municipal

F. TRAVAUX

16. Tanzmatten : travaux de grosses réparations – programme 2017
17. Travaux dans les écoles – programme 2017

G. DIVERS

18. Avenant n° 7 à la convention conclue le 1^{er} juin 2016 entre la Ville de Sélestat et la Compagnie Alsacienne de Promotion concernant le pavillon du Haut-Koenigsbourg

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire, Marcel BAUER, tient à rendre hommage à Monsieur Camille HIHN, Adjoint au Maire et Monsieur Pascal GRESSET, Agent de la Ville, en exerçant une minute de silence.

A. Désignation du secrétaire de séance

Madame Cathy OBERLIN-KUGLER est désignée à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2017

Adopté à l'unanimité

C. Décisions du Maire n° 14 à 18, 20 et 21/2017

Décision n° 14/2017 : portant fixation des tarifs des droits d'entrée au Corso fleuri

Monsieur Stéphane KLEIN constate une augmentation d'un euro pour l'entrée au Corso Fleuri. Il se demande quelles sont les motivations de cette augmentation.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que cette augmentation est notamment liée aux mesures de sécurité que la Ville est amenée à mettre en place. Il indique que cela a été expliqué lors de la réunion de présentation du Corso, à laquelle Monsieur KLEIN n'a pas pu être présent. Il considère qu'il ne faut pas oublier que pendant très longtemps les tarifs sont restés les mêmes. A titre de comparaison, il informe que le prix d'entrée à la Fête des Jonquilles de Gerardmer, accueillant 60 000 visiteurs, est de 15 euros par adulte.

Décision n° 15/2017 : location d'un jardin communal

Décision n° 16/2017 : Mise à disposition de la salle de réunion de la Mairie du heyden 13 rue Franz Schubert 67600 SELESTAT

Madame Caroline REYS indique que cette décision permet de rappeler les difficultés de gestion que rencontre actuellement le Foyer Notre Dame de la Paix. En effet, le foyer perd un locataire et elle ne peut qu'espérer que la prochaine Assemblée Générale permettra de trouver une issue positive pour cette association.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que tout le monde connaît sa position à ce sujet. En effet, il est d'accord pour venir en aide au maximum, mais il n'est pas possible de faire à leur place. La Ville a toujours été à leurs côtés pour leur allouer des subventions pour les travaux, la Communauté de Communes a décidé d'investir beaucoup d'argent lorsqu'il a été décidé d'y mettre le périscolaire. De plus, ils ont beaucoup de difficultés à trouver du monde et à chaque manifestation organisée les riverains montent au créneau.

Décision n° 17/2017 : Déclaration sans suite du marché public global de performance énergétique de la Maison de l'Energie

Monsieur André KLETHI rappelle qu'en juillet 2016, le Conseil Municipal avait voté en faveur de la création d'une Maison de l'Energie pour laquelle la majorité vantait les mérites de l'emplacement, d'une réhabilitation exemplaire, la vocation pédagogique. L'opposition avait alors émis beaucoup de doutes car en observant le bâtiment de l'extérieur et en s'imaginant l'état et l'agencement de l'intérieur, il suffisait d'avoir un peu de bon sens pour savoir que la réhabilitation de ce bâtiment ne pouvait être qu'un gouffre financier. En effet, les travaux et honoraires étaient estimés à 480 000 euros. Or, à l'ouverture des plis, les offres des différentes entreprises ont explosé et ont confirmé le pronostic de l'opposition. Il estime que cela relève d'une erreur de casting car au lieu des subventions espérées de la Région et de l'Etat, il y a une facture de 15 000 euros pour rien. Il considère que cela doit donner aux élus de la majorité de l'humilité dans la conduite des affaires de la cité et que cela doit leur faire comprendre l'utilité de toutes les composantes du Conseil Municipal pour l'élaboration des projets. En effet, il insiste sur le fait qu'être majoritaire ne veut nullement dire tout connaître et détenir la vérité.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que ce sujet a été abordé lors de la précédente séance et il ne tient pas à revenir dessus.

Monsieur Jacques MEYER estime que des erreurs sont possibles et il se rappelle de skis qui ont été ramenés à la déchetterie lorsque Monsieur KLETHI était Adjoint et qui ont coûté beaucoup plus à la collectivité.

Décision n° 18/2017 : Loyer concernant la mise à disposition du caveau de l'Hôtel d'Ebersmunster à l'Université des grands Vins

Madame Caroline REYS souligne le fait que cette décision porte sur une autre formation post-universitaire. Elle regrette que la Ville ait bloqué cet espace pour une destination qui tarde à le valoriser. En effet, elle considère que la Ville elle-même aurait pu l'exploiter avantageusement pour des expositions ou des accueils lors de jumelage ou autres occasions.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que les deux solutions étaient soit de faire ceci, soit ne rien faire du tout. En effet, pendant des années, cette cave n'a pas été mise en valeur et aujourd'hui elle l'est. Cet investissement a été fait et n'a pas été trop lourd et permet de valoriser ce lieu. L'association met un peu de temps à démarrer mais elle organise déjà des dégustations aux Tanzmatten, ce projet se met donc en place.

Décision n° 20/2017 : Travaux de couverture et d'étanchéité des structures modulaires « Marc Bloch »

Monsieur Stéphane KLEIN rappelle que ces modulaires étaient destinés, à l'époque, à la formation universitaire accueillie sur Sélestat. Il se demande si cette formation sera maintenue à la rentrée sur Sélestat.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, informe qu'il ne connaît pas la décision qui va être prise. Il sera amené à rencontrer prochainement le Directeur mais il y

a de moins en moins d'étudiants présents dans cette formation. Il y a de fortes chances que cette formation ne soit pas reconduite sur Sélestat.

Monsieur Stéphane KLEIN se demande si ces jeunes sont régulièrement pris en stage sur le territoire.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que la Ville de Sélestat en prend régulièrement. Il insiste également sur le fait que certaines personnes ont été recrutées par la ville et sont passées par cette formation. Il s'est battu pour que cette formation puisse se développer et la Communauté de Communes a participé financièrement tous les ans.

Décision n° 21/2017 : mise à disposition d'un local situé 1 place saint Georges

Madame Caroline REYS souligne le fait qu'elle approuve cette décision qui donnera plus de visibilité à l'association Eco Manifestation Alsace puisque la Ville a décidé de leur louer un local Place Saint Georges.

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 3 du 24 avril 2014 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 28 avril 2014 et de la délibération du Conseil Municipal n° 419 du 27 octobre 2016 modifiant la délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de marchés publics, exécutoire à compter du 3 novembre 2016.

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

B. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

1. Convention de vente de billetterie emportant mandat entre la Ville de Sélestat et l'Office de tourisme intercommunal Sélestat Haut-Koenigsbourg Tourisme pour le Corso Fleuri 2017

Madame Anne DESCHAMPS précise que cette délibération permet à la Ville de confier à l'Office de Tourisme la gestion des préventes, des droits d'accès et des entrées.

Monsieur Stéphane KLEIN indique qu'il y a une baisse de la vente des billets au niveau de l'Office du Tourisme sur l'an passé. Il se demande donc quand seront à nouveau mises à l'étude les possibilités d'évolution de cette manifestation qui nécessite un budget colossal et qui pourrait servir à une animation beaucoup plus large que 48 H sur tout un été.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souhaiterait que la prochaine fois que le groupe de travail se réunit, Monsieur KLEIN fasse le maximum pour être présent.

Adopté à l'unanimité

2. Classement de la Ville de Sélestat en « station de tourisme »

Madame Anne DESCHAMPS précise que cette délibération permet de renouveler la demande de classement de la Ville en « station de tourisme ». Elle indique que la Ville a beaucoup d'arguments et d'éléments pour monter ce dossier.

Adopté à l'unanimité

B. DEVELOPPEMENT SPORTIF

3. Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Sélestat et le CAKCIS

Madame Anne LEBURGUE propose de reconduire le partenariat avec le CAKCIS pour une durée de 3 ans. Elle profite de ce point pour saluer leur initiative par rapport au Pink Ladies et elle indique que pour la saison 2016/2017 le club comprend 131 licenciés dont 80 compétiteurs.

Madame Caroline REYS indique que lors de la dernière Assemblée Générale, il avait été question de l'aménagement de l'ancien embarcadère du CAKCIS. Elle se demande quelle est la collectivité en charge de cet embarcadère.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que cet embarcadère est très spécifique. C'est pourquoi la Ville a demandé que ce soit le CAKCIS lui-même qui soit maître d'ouvrage et la Ville participera financièrement pour lui venir en aide. Les embarcadères dits classiques sont du ressort de la Communauté de Communes avec autorisation de la Région.

Adopté à l'unanimité

4. Subventions de fonctionnement destinées aux associations sportives et à l'Office Municipal des Sports au titre de l'année 2017 (proposition de répartition)

Madame Anne LEBURGUE fait part des critères d'attribution des subventions.

Monsieur André KLETHI considère que, faisant partie de la commission, il ne peut qu'être d'accord sur le fond. Toutefois, il souhaite savoir où en est la réflexion pour le versement d'une subvention au club de Lutte pour le sport de haut niveau. En effet, ce sujet a été évoqué l'an passé et à ce jour il n'a toujours pas de réponse. Il se demande donc où se situe le problème car il estime que lorsqu'on évolue au 3^{ème} ou 4^{ème} niveau en Allemagne dans un des sports les plus populaires, il est possible de répondre à la question de savoir si cela est une pratique de sport de haut niveau. Il considère qu'il est possible de trouver une nouvelle catégorie et de nouveaux critères entre les sports collectifs et individuels.

Madame Anne LEBURGUE confirme que ce sujet a été abordé lors de la dernière commission où il avait été décidé de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.

Madame Caroline REYS indique que depuis le vote du dernier budget primitif, elle sait que le soutien aux activités sportives est en baisse de 13 000 euros pour cette année et en baisse de 27 000 euros par rapport au budget primitif de 2015. Si elle prend en compte uniquement l'enveloppe courante d'aides aux associations, le montant passe de 173 000 euros en 2013 à 161 000 en 2014 et 2015, puis 147 000 euros en 2016 et enfin 137 000 euros cette année. Elle constate donc que l'enveloppe accordée aux associations sportives locales reste stable, mais elle souligne le fait que c'est principalement l'Office Municipal des Sports qui est touché par cette baisse de subvention puisque l'aide accordée est tronquée de 30% en 2 exercices. Certes l'OMS dispose de réserves, mais il est également confronté à la suppression des aides du Département, un surcoût de charges et une baisse de recettes observée lors des dernières courses de Sélestat. Elle déplore cette situation qui touche un organisme qui joue bien son rôle d'interface partenaire entre la Ville et la dynamique associative des clubs de sport. Elle souligne le fait que la délibération demande un vote global que son groupe approuvera, mais elle tient à regretter publiquement la baisse des subventions accordées à l'OMS.

Monsieur Stéphane KLEIN rappelle qu'il fait partie des membres de l'Office Municipal des Sports en tant que représentant de la ville et il trouve que la situation est plutôt saine, que l'association a des réserves et il espère que la Ville sera toujours aux côtés de l'OMS si elle devait organiser une manifestation d'importance ou si elle devait faire face à de grosses difficultés financières. Aujourd'hui, il confirme que l'OMS bénéficie de réserves confortables et la baisse de cette subvention ne va pas entraîner de difficultés. De plus, l'attribution de la subvention à l'OMS a été actée en comité et n'a soulevé aucune observation.

Monsieur Jean-Pierre HAAS rappelle qu'il y a également du changement au sein de l'OMS notamment un poste qui a été affecté à la Ville de Sélestat ce qui explique une subvention moindre puisque ce poste est directement pris en charge. De plus, ces deux dernières années, il n'y a pas eu de grandes manifestations effectuées par l'OMS, ce qui a engendré moins de demandes et donc moins de subventions accordées. Il insiste également sur le fait que les subventions municipales ne sont pas faites pour être thésaurisées. Sélestat a la chance d'avoir un OMS avec un fonds de roulement et des réserves importantes. Ils ont fait un effort pour le budget primitif 2017 et ont pris 10 000 euros sur leurs réserves. Il a été clairement annoncé que si une grande manifestation devait être organisée, la Ville serait à leurs côtés.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait que la collectivité n'a pas le droit de verser des subventions aux associations pour que ces dernières puissent se faire un matelas. L'objectif est de faire des économies où cela est possible et jusqu'à présent la municipalité n'a jamais laissé tomber aucune association et surtout pas l'OMS puisque cette association fonctionne en étroite collaboration avec la Ville.

Adopté à l'unanimité

C. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

5. Cession d'un terrain route de Muttersholtz

Monsieur Jacques MEYER propose la cession des parcelles pour un montant de 15 000 euros l'are. De plus, il a été décidé que les seules constructions qui pourront se faire sur ce secteur et ce terrain seront des maisons individuelles.

Adopté à l'unanimité

6. Cession d'un terrain chemin du Strohsackweg

Monsieur Jacques MEYER propose la cession de ce terrain pour un montant de 20 520 euros. Ce montant est légèrement inférieur à l'avis des domaines mais cette entreprise va pouvoir se développer et il estime que cela est une opportunité en cette période difficile pour l'emploi.

Adopté à l'unanimité

7. Cession d'un terrain rue de l'Ungersberg

Monsieur Jacques MEYER propose la vente du terrain pour un montant de 17 556 euros et de verser à la famille Maurer les côtes parts qui lui reviennent.

Adopté à l'unanimité

8. Adhésion et transfert complet de la compétence eau potable au Syndicat Mixte / Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) au 01/01/2018

Monsieur Jacques MEYER rappelle qu'actuellement Sélestat détient 2 puits et 2 unités qui permettent d'avoir de l'eau sur l'ensemble de ce secteur ce qui élève la capacité de production journalière à 31 200 m³. Cela représente un linéaire de réseau de 149 km, 460 poteaux d'incendies et 4 800 compteurs sur l'ensemble de la ville. L'évolution législative demande de prendre des décisions puisque la loi NOTRe va obligatoirement transférer toute la partie service de l'eau au niveau des Communautés de Communes à partir de 2020, sachant que le transfert assainissement devra également être fait. Différentes possibilités s'offraient à la collectivité : la création d'une SEM ou d'une SPL mais cela aurait été lourd à créer sur le territoire, la création d'une régie spécifique pour l'eau au niveau de la Ville, de la relance à une procédure de DSP jusqu'en 2020 sachant qu'à cette date là une décision au niveau de la Communauté de Communes aurait dû être prise, ou l'adhésion et le transfert de compétence au SDEA, solution proposée dans cette délibération.

Monsieur MEYER indique que le réseau d'eau usé a été transféré par rapport à l'ensemble des communes de la Communauté de Communes en 2011 au SDEA, la station d'épuration a également été transférée au SDEA en 2012, la partie concernant la protection contre les inondations a été transférée à compter du 1^{er} janvier 2016 au SDEA.

Concernant le SDEA, il indique que ce dernier est surtout présent dans le Bas-Rhin un peu dans le Haut-Rhin et en Moselle ce qui représente 7 territoires, 4 200 km de réseaux d'eau gérés sur 900 sites différents, 6 400 km de réseaux

d'eau usée sur 1 100 sites différents, un budget annuel de 200 millions d'euros et des investissements annuels de 45 millions d'euros, 550 salariés dont 50 cadres supérieurs.

Les plus d'une gestion future par le SDEA sont un transfert d'un service de l'eau et de ses équipements, un mode de gouvernance de proximité assuré par les élus de Sélestat, la possibilité de reprise de la compétence eau à tout moment par simple délibération. De plus, toutes les communes du territoire de la Communauté de Communes ont transféré cette compétence au SDEA. Cette gestion permettra de dégager une synergie dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, une simplification du schéma d'organisation de la gestion de l'eau sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, une visibilité accrue pour les abonnés puisqu'actuellement il y a 3 prestataires, un accueil via un guichet unique avec la création d'une antenne sur Sélestat, une gestion patrimoniale efficiente, une compétence technique, une reprise possible ou mise à disposition du personnel de la Ville et une obligation de la reprise du personnel VEOLIA affecté au service de l'eau et en cas d'adhésion versement au budget général de la Ville des provisions du Budget annexe de l'eau.

Monsieur Jacques MEYER estime qu'il y a une véritable opportunité de gestion patrimoniale car aujourd'hui cette partie était réalisée au niveau de la Ville qui n'avait largement pas les ressources nécessaires pour entrer dans une gestion à longue durée. Le gestion par le SDEA permettra des données SIG, une démarche beaucoup plus professionnelle, une analyse multi critères, des propositions de programme de renouvellement pour décision locale, la mise en œuvre avec prospective financière de 2018 à 2022 avec des scénarios et décisions d'une politique tarifaire à moyen et long terme.

Il insiste sur les avantages pour les usagers de l'adhésion au SDEA et notamment la mise en place d'un guichet unique, une gestion plus économe, des gains financiers importants au bénéfice des enjeux majeurs pour l'avenir, une gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, une qualité de service optimisée, une commission locale de l'eau et en renforcement synergie SDEA-Ville-Communauté de Communes.

Cette procédure aura plusieurs étapes. En effet, du 1^{er} juin 2017 au 31 décembre 2017 il y aura une reprise du service de l'eau par la Ville et une cogestion par le SDEA par contrat de coopération. A partir du 1^{er} janvier 2018, interviendra le transfert complet au SDEA et la gestion intégrale du service par ce dernier. Il insiste sur le fait que la Ville restera propriétaire de l'ensemble des biens comme le château d'eau, la station de pompage, les conduites. Il fait également part des différents représentants de la Ville au sein du SDEA.

Madame Caroline REYS remercie Monsieur MEYER pour la présentation faite de ce point. Elle souhaite toutefois poser la question d'un nouveau point de captage car le Galfengeld est situé à proximité du giratoire Match à proximité d'une station service et les risques d'accident et donc de pollution des sols et de la nappe phréatique sont importants. Elle rappelle qu'une réflexion avait été promise par le Conseil Départemental et elle se demande où en est cette dernière.

Monsieur André KLETHI indique que l'échéance de la fin du contrat est connue depuis la signature du contrat, il y a même eu une année de plus. De ce fait, malgré l'évolution, quatre solutions pouvaient être envisagées. Il considère que l'étude d'une nouvelle DSP et le transfert de compétence méritaient et se devaient d'être comparés, mais pour cela il aurait fallu s'y prendre à temps. Il

estime que la présentation du projet de délibération tout comme ce qu'il ressentait depuis un certain temps montre clairement que la réflexion menée a été orientée et que le seul transfert de compétence au SDEA devait être la solution à retenir. Il n'a aucun doute quant à la compétence du SDEA mais il accepte difficilement l'octroi du marché comme ce transfert de compétence sans consultation et sans comparaison, et cela par principe, par respect démocratique et par obligation de transparence. En effet, pour décider et choisir, il considère qu'il est du devoir des élus de comparer entre différentes offres et propositions, d'établir un cahier des charges, de comparer les prestations demandées aux prestations proposées, de notifier les contraintes et les exigences, d'apprécier les réponses des candidats, de notifier les pénalités en cas de non respect des engagements, de comparer la technicité, comparer les suggestions, comparer les prix. Il rappelle qu'étant membre des commissions locales du SDEA il observe régulièrement la dépendance technique des élus à l'égard des techniciens. Il a également assisté à des suggestions, des propositions différentes entre le SDEA et VEOLIA. Il considère que rien que pour ces deux raisons, il est très important d'avoir des offres et des approches différentes.

Monsieur KLETHI estime que la municipalité préfère vivre dans le confort quotidien puisque le SDEA s'occupe déjà de l'assainissement, de la station d'épuration, du grand cycle de l'eau, contrairement à lui qui préfère la confrontation des propositions pour choisir et décider en connaissance, et ainsi retenir la meilleure solution. Ceci permettrait une transparence et une meilleure compréhension du choix par les citoyens.

Monsieur Jacques MEYER est étonné car lors du précédent Conseil Municipal, Monsieur KLETHI attaquait le choix de CITIVIA qui est composée de deux entités à savoir une SPL et une SEM. Cette fois, ce dernier s'en prend au choix du SDEA qui est un établissement public. Il se demande donc ce qu'a ce dernier contre le service public de proximité, car la majorité y est vraiment attachée. Il se demande donc s'il est contre la réappropriation de la gestion de services publics par des organismes locaux sans alimenter des grands groupes financiers internationaux. De plus, lentement mais sûrement, une reprise en main du service public se dessine, car de plus en plus de collectivités font le choix de la gestion publique pour sortir de ce système. Il rappelle que le souci de transparence vise également un autre objectif qui est de réduire les coûts et de faire en sorte qu'ils soient au juste prix du service. Les buts sont clairs, il s'agit de mieux contrôler les tarifs et améliorer l'offre de service dans l'intérêt des citoyens. Il tient à donner deux exemples : l'assainissement, au niveau de la Communauté de Communes, était réalisé par VEOLIA et lorsque ce dernier a été transféré au SDEA cela a permis une économie annuelle de 403 000 euros. En ce qui concerne le transfert de la station d'épuration, cela a permis une économie annuelle de 250 000 euros, soit 10 centimes de moins sur la facture de l'assainissement des particuliers. Les 403 000 euros ont quant à eux permis de réduire l'endettement qui était très lourd.

Monsieur MEYER est également étonné du fait que Monsieur KLETHI, qui prône à longueur de journée qu'il faut avoir une cohérence au niveau de la Communauté de Communes, s'offusque sur ce point alors qu'il y a une cohérence.

Concernant les puits, celui qui fournit vraiment l'eau est celui de l'Obere Erlen, le galgenfeld est quant à lui un puit de secours qui est effectivement vraiment mal placé. Toutefois, en faisant partie du SDEA il sera certainement possible de

trouver d'autres interconnexions avec d'autres puits existants. Il est vrai qu'il y avait une étude en cours mais le montant de ce puit serait exorbitant et après réflexion et étant donné le coût, il n'est pas forcément utile vu les autres puits qui ont été réalisés dans le secteur comme Ebersheim.

Monsieur André KLETHI considère que, par respect pour l'ensemble des personnes autour de la table, Monsieur MEYER ne devrait pas piéger les mots et ne pas déformer les phrases. En effet, il n'a pas dit qu'il ne fallait pas retenir le SDEA, mais il a dit qu'avant de retenir, il faut comparer.

Monsieur Jacques MEYER insiste sur le fait qu'il ne peut pas lancer une DSP car cela est quelque chose de très lourd et coûteux pour la collectivité. De plus, il a suivi la première DSP avec VEOLIA et il fallait faire un choix.

Monsieur Denis DIGEL indique que Sélestat a la chance d'avoir le SDEA qui comprend de très bons techniciens qui répondent aux questions des élus. De plus, il rappelle que le SDEA est un syndicat de communes dont la ville fait partie et elle en fera encore un peu plus partie lorsque la compétence eau sera transférée. Il est également très étonné des propos de Monsieur KLETHI qui prône sans cesse la mutualisation et l'harmonisation sur les territoires, alors que cette fois-ci, il remet en cause la méthode de la municipalité qui va vers une mutualisation de compétences et de services.

Monsieur André KLETHI insiste sur le fait que Monsieur DIGEL recopie les mêmes propos que Monsieur MEYER.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, confirme qu'il y avait du temps pour lancer la consultation, et c'est ce qui a été fait puisque la municipalité a beaucoup réfléchi et étudié la meilleure solution. S'il n'y avait pas eu cette fameuse loi NOTRe, une nouvelle délégation de service public aurait été lancée, mais comme en 2020 tout va être transféré à la Communauté de Communes, autant démarrer de suite. Il estime que si plus de 500 communes du territoire du Bas-Rhin, des communes du Haut-Rhin et de la Moselle y adhèrent, cela est un signe fort qui permet de confirmer que le SDEA est un syndicat fort avec des compétences très fortes et qui met l' élu au cœur de l'action, puisque ce ne sont pas les techniciens qui décident mais bien les élus.

Monsieur André KLETHI insiste sur le fait que son groupe ne s'oppose pas à la désignation des représentants, mais s'oppose au transfert de compétences sans étude préalable.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souligne le fait que si le groupe d'opposition avait souhaité que la délibération soit scindée il fallait le dire en amont.

**Adopté – 4 ABSTENTIONS : Stéphane KLEIN – Fabienne FOLTZ-BARTH
- André KLETHI – Evelyne TURCK-METZGER**

9. Convention de coopération entre la Ville de Sélestat et le Syndicat des Eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle (SDEA) – Service Public de l'Eau

Monsieur Jacques MEYER insiste sur le fait que le SDEA paiera une location pour les locaux mis à disposition pour une période de maximum 12 mois.

Adopté à l'unanimité

10. Protection de Sélestat contre les crues du Giessen – Adaptation du réseau d'eau potable

Monsieur Denis DIGEL indique que sous l'ancienne digue se situe une canalisation d'eau potable. Il est donc nécessaire de déplacer cette dernière afin d'aménager la nouvelle digue.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait qu'à l'époque il n'était pas possible de savoir que des digues seraient construites sur ce chemin.

Adopté à l'unanimité

D. FINANCES DE LA COMMUNE

11. Fixation des prix relatifs au service public de l'Eau

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose de fixer ces tarifs qui ne modifieront en rien la partie fixe du prix de l'eau.

Adopté à l'unanimité

12. Conventions relatives à la fourniture d'eau potable par la Ville de Sélestat au Syndicat des Eaux et de l'assainissement (SDEA) Alsace-Moselle

Monsieur Jacques MEYER précise que ce point concerne la poursuite de livraison de l'eau aux communes durant la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2017 et ceci au même tarif que ce qui a été mis en place jusqu'à présent.

Adopté à l'unanimité

13. Décision modificative n°1 du budget annexe de l'eau 2017

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose l'affectation du montant de 255 000 euros ainsi que l'inscription des dépenses et recettes liées au déplacement de la canalisation de la digue.

Adopté à l'unanimité

14. Modification des droits de place – braderie 2017

Monsieur Guy RITTER propose de fixer les droits de place liés à la braderie à 3 euros le mètre linéaire.

Monsieur André KLETHI souhaite savoir, en valeur absolue, ce que représente la différence entre 8 et 3 euros le mètre linéaire.

Monsieur Guy RITTER précise que la braderie représente entre 200 et 300 mètres soit, environ 1 500 euros.

Monsieur Stéphane KLEIN se demande si l'association Les Vitrines de Sélestat aura les moyens de prendre en charge les dispositions particulières en termes de sécurité ou si la Ville prendra en charge.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que le même dispositif que pour un marché ordinaire sera mis en place. De plus, la municipalité sera aux côtés des vitrines de Sélestat pour que cette manifestation soit assurée dans les meilleures conditions.

Monsieur Stéphane KLEIN souhaite savoir quelles seront les autres animations commerciales prévues pour cet été, en lien avec les vitrines de Sélestat.

Monsieur Robert ENGEL indique que le barbecue sera présent à nouveau l'été prochain. De plus, les vitrines de Sélestat viennent de déposer deux dossiers d'animation durant l'été, à savoir une exposition de commerces avec un défilé de mode et un après-midi de produits locaux proposés sur une forme de marché convivial avec un barbecue. Enfin, il y aura le barbecue des bouchers mais organisé de manière plus complète.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait que quoi qu'il arrive, la municipalité reste aux côtés des commerçants et des associations.

Adopté à l'unanimité

E. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

15. Renouvellement de la convention entre la Ville de SELESTAT et l'association des Œuvres Sociales du Personnel Municipal

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que la dernière convention était pour une durée d'un an car il était prévu un changement des statuts mais cela ne s'est pas fait. Il est donc proposé de renouveler pour une durée de 3 ans la convention.

Adopté à l'unanimité

F. TRAVAUX

16. Tanzmatten : travaux de grosses réparations – programme 2017

Monsieur Guy RITTER fait part des travaux prévus pour un montant de 25 000 euros HT.

Il rappelle que depuis 2012, la Ville a voté 257 000 euros de budget de réparation pour les Tanzmatten.

Madame Caroline REYS indique que lors du dernier conseil d'exploitation, il a été question de refaire l'isolation des portes et notamment celles donnant sur les voies d'eau qui laissent passer beaucoup d'air. Elle souhaite donc savoir où en est ce projet.

Monsieur Guy RITTER indique que des joints vont être mis dans toutes les portes.

Adopté à l'unanimité

17. Travaux dans les écoles – programme 2017

Monsieur Guy RITTER fait part des différents travaux prévus dans les écoles. Concernant les travaux de l'école Wimpfeling, il insiste sur le fait que le visiophone, la sonnette et le portail seront communs à Wimpfeling maternelle, Wimpfeling élémentaire et le périscolaire.

Depuis 2012, la commune a investi 960 000 euros dans les écoles.

Adopté à l'unanimité

G. DIVERS

18. Avenant n° 7 à la convention conclue le 1^{er} juin 2006 entre la Ville de Sélestat et la Compagnie Alsacienne de Promotion concernant le pavillon du Haut-Koenigsbourg

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose de proroger pour une durée de 3 ans l'actuelle convention.

Madame Caroline REYS rappelle que cette convention a été prorogée à plusieurs reprises et elle regrette qu'une telle convention n'a pas été conclue entre la Ville et le Sélestat Haut-Koenigsbourg Tourisme. En effet, il lui paraît évident que d'installer une annexe du SHKT à cet emplacement stratégique serait bien plus productif que de prévoir le mur d'écrans sur l'aire d'autoroute. A la place, cet emplacement est mis à disposition d'une structure commerciale assurée de pouvoir poursuivre son exploitation même en cas de cession du kiosque au Département.

Monsieur Stéphane KLEIN considère que ce pavillon est stratégiquement le plus intéressant sur le territoire avec le monument le plus visité, et d'année en année l'échéance et la réflexion sont repoussées. Il estime que cet endroit devrait être

exploité plus précisément par la Ville et par le Service Intercommunal du Tourisme.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, est surpris par les remarques faites notamment par des personnes qui sont des administrateurs du SHKT car ce sujet est régulièrement abordé. En effet, aujourd'hui, les stratégies touristiques ne se font plus comme à une époque où il fallait ouvrir des offices de tourisme un peu partout, d'ailleurs la loi NOTRe l'interdit même puisque la compétence doit revenir à la Communauté de Communes. De ce fait, il y a un Office de Tourisme intercommunal qui a des points d'information. Actuellement, le SHKT se bat pour éviter de trop ouvrir des points d'information à cause du personnel qu'il faut mettre en place qui a un coût énorme. L'évolution du tourisme fait que les touristes ne vont pas forcément s'adresser à des personnes mais consultent par internet et ont toutes les informations nécessaires.

Cette convention a été repoussée à plusieurs reprises car le Département était en discussion pour mettre en place une nouvelle délégation de service public pour le restaurant qui se situe au château. Or cette délégation de service public qui devait être lancée il y a deux ans n'a pas abouti et avec la nouvelle gouvernance du conseil Départemental, l'orientation a été un peu différente et les réflexions sont reprises. Il s'avère qu'il y aura tout de même une délégation de service public entre le Département et un prestataire dont les modalités et le cahier des charges sont en cours d'élaboration, mais cette dernière ne sera pas en place dans deux ans.

Il précise que dans les discussions en cours, il est prévu que la ville de Sélestat ou le SHKT ait un point d'ancrage au château du Haut-Koenigsbourg car ils sont tout à fait conscients qu'il y a énormément de visiteurs au château et ces derniers doivent être orientés vers Sélestat. Le dispositif prévu dans la station Leclerc sur l'aire d'autoroute est tout de même important mais il n'appartient pas seulement à la communauté de communes de sélestat ou au SHKT de mettre cela en place, car c'est une vitrine pour toute l'Alsace.

Monsieur Stéphane KLEIN est d'accord sur le fait qu'il va falloir utiliser cet endroit stratégique pour avoir une vitrine pour le SHKT. Par contre, en ce qui concerne les débats pour la fermeture d'un des points d'information du SHKT, rien que sur la route des vins, cela est très compliqué car aucun des partenaires ne veut fermer son office de tourisme. Il considère qu'une telle décision pouvait être plus simple s'il était expliqué qu'il y aurait un point important se situant en face du Haut-Koenigsbourg et mettrait ainsi tout le monde d'accord.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, ne partage pas ce point de vue et rappelle que Monsieur KLEIN est administrateur du SHKT et il entend bien ce qui s'y dit et passe.

Adopté à l'unanimité

-*-*-*-*

Fin de la séance à 20 H 40
DGS/AI
PV prov 36

La secrétaire de séance

Cathy OBERLIN-KUGLER